

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Band: 8 (1879)

Heft: 8

Rubrik: Compte-rendu de l'Instruction publique du Valais pour 1877-1878

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

« On en use ainsi chez les grands ;
La raison les offense ; ils se mettent en tête
Que tout est né pour eux, quadrupède et gens
Et serpents.
Si quelqu'un desserre les dents
C'est un sot. J'en conviens ; mais que faut-il donc faire ?
Parler de loin, ou bien se taire. »

A. P.

Compte-rendu de l'Instruction publique du Valais pour 1877-1878

3. *Tenue des écoles.*

Au compte-rendu se trouve annexé un tableau indiquant en détail les notes de mérite de chaque école. Ces indications sont de la plus haute importance. Elles ne manquent pas de stimuler le zèle des instituteurs et des commissions locales.

Tout n'est pas parfait, loin de là. Plus d'une école laisse encore à désirer ; quelques commissions scolaires continuent à négliger leurs devoirs, et quelques instituteurs sont mal notés en raison de leur négligence.

4. *Traitement des instituteurs.*

Quelques chiffres suffiront à faire voir que la situation sous ce rapport ne s'améliore que lentement. Le district de Monthey ne donne aux instituteurs qu'un traitement de 428 fr. en moyenne ; celui de Sion de 393, etc. Il est vrai que dans ce chiffre ne sont pas compris divers accessoires qui s'élèvent à une somme plus ou moins importante.

5. *Du personnel enseignant.*

Le canton du Valais possède actuellement 471 écoles desservies par 269 maîtres et 206 maîtresses ; total 475. Ces écoles ont été fréquentées par 17650 élèves, soit 8995 garçons et 8655 filles, ce qui fait par classe 37 enfants en moyenne.

Parmi les moyens d'émulation, le Département de l'Instruction publique recommande tout spécialement l'emploi des témoignages dont le formulaire a été envoyé à toutes les communes. Il a encore fait éditer un registre de notes dont l'utilité ne saurait être contestée. Je ne doute pas que ces moyens d'émulation ne constituent un puissant auxiliaire dans l'enseignement primaire.

6. *Bibliothèque.*

La bibliothèque de l'arrondissement de Sion et Hérens, fondée par son Inspecteur, M. Lamon, rend particulièrement de bons services. Elle se compose déjà de 285 volumes répartis de la manière suivante : Religion et morale, 58 volumes ; sciences, 34

volumes ; histoire et géographie, 65 volumes ; pédagogie, 35 volumes ; enfin, littérature et divers, 93 volumes.

Chacun reconnaîtra l'importance de ces utiles institutions, soit pour le perfectionnement des instituteurs, soit pour les progrès de l'instruction populaire en général.

(A suivre.)

A. MARIAUX, Instituteur.

BIBLIOGRAPHIE.

Notions élémentaires d'histoire suisse, à l'usage des écoles primaires. Prix : 0, 35 cent. Imprimerie catholique.

Conformément à l'art. 47 du Règlement général pour les écoles primaires du canton de Fribourg, le premier enseignement de l'histoire nationale doit consister en biographies et en récits anecdotiques. Jusqu'ici nos écoles n'avaient encore aucun guide pour cette étude.

C'est pour combler cette lacune que M. le chanoine Schneuwly, directeur des écoles de la ville de Fribourg, vient de publier ces *Notions élémentaires d'histoire*. Ce petit manuel de 40 pages rendra de grands services à l'instruction primaire, nous n'en doutons pas. Il se compose de trois parties. Dans la première, nous trouvons huit récits comprenant les temps antérieurs à l'époque de l'indépendance ; la deuxième s'étend jusqu'à la réforme, et la troisième nous mène jusqu'à nos jours. Par la modicité de son prix et par sa forme simple et attrayante, ce manuel constitue un précieux auxiliaire du premier enseignement d'histoire suisse ; aussi n'hésitons-nous pas à le recommander aux instituteurs.

CHRONIQUE

NIDWALD. — La loi révisée des écoles primaires et secondaires vient de paraître. En voici un court résumé : L'âge d'admission à l'école est de 7 ans ; celui de l'émancipation de 13. Le commencement de l'année scolaire est fixé au premier lundi du mois de mai. La durée annuelle de l'école sera de 42 semaines. Deux demi-jours de congé par semaine sont accordés. Les enfants sont tenus de fréquenter l'école en été comme en hiver deux fois par jour, excepté dans quelques communes rurales, auxquelles on a dû accorder un minimum de 2 1/2 heures de classe. Le nombre d'élèves de chaque école ne doit pas dépasser le chiffre 60.

Les écoles du canton se divisent en écoles obligatoires et en